

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 5 (1897)
Heft: 6

Rubrik: Petite chronique et bibliographie

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

quantité, les baillis en tiennent magasin et les vendent aux citadins et aux campagnards qui connaissent le prix de l'argent et trouveraient à le mieux employer. De là des murmures contre le gouvernement qu'on accuse, mal à propos, de bénéficier sur ces ventes et de spéculer pour son propre compte. Les nouveaux sabres se délivrent au prix de 45 batz ou 6 liv. 15 s. de France, et les baudriers 23 batz ou 3 liv. 9 s. Il est évident que les armuriers les vendraient un tiers en sus. A ces motifs de mécontentement de la part des vassaux et d'inquiétude pour ceux qui les gouvernent se joint l'agitation de la classe inférieure du peuple qui, saisissant de travers la révolution française et voulant s'identifier à elle, malgré la différence des positions et des motifs, se remue pour le plaisir de remuer, et s'exhale dans des provocations et des mutineries insignifiantes.

(A suivre).

PETITE CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE

Les études historiques dans la Suisse romande viennent de faire une immense perte dans la personne de l'abbé **Gremaud**, recteur de l'Université de Fribourg, décédé le jeudi 20 mai. Né à Riaz, près de Bulle, le 21 janvier 1823, l'abbé Gremaud a fourni une carrière admirablement remplie. Il fut un travailleur infatigable, un savant dans toute la force du terme, un orateur spirituel, un homme modeste, un patriote surtout.

Avec quelle bienveillance et quelle bonhomie il accueillait chez lui les personnes qui allaient le surprendre au milieu de cet amoncellement de volumes, de manuscrits et de documents qui constituaient son trésor ! Avec quelle impatience on attendait ses communications dans les séances de la Société d'histoire de la Suisse romande ! Avec quel plaisir aussi on voyait arriver le moment où, au banquet, le vénérable et très sympathique abbé se levait pour prononcer son discours plein de finesse, d'esprit, d'à-propos et marqué au coin de la tolérance et d'un patriotisme profond.

L'abbé Gremaud a recueilli une quantité énorme de documents. Ses publications les plus importantes sont le *Mémorial de Fribourg*, une notice sur la ville de Bulle, le nécrologe de la Chartreuse de la Lance, celui des cathédrales de Lausanne et de Sion. Les *Documents relatifs à l'histoire du Valais* sont cependant son œuvre capitale. Cette collection de huit volumes représente une somme peu commune de recherches.

— Les Genevois ont vu disparaître avec douleur le vénérable **Stand de la Société de l'Arquebuse**, à la Coulouvrenière. Ce sanctuaire du patriotisme genevois n'existe plus aujourd'hui qu'en photographie, dit le très bon et très intéressant journal la *Patrie Suisse*.

Ce périodique publie à cette occasion quelques détails sur l'ancienne Société de l'Arquebuse qui doit, paraît-il, remonter à une haute antiquité puisqu'une ordonnance de 1460 parle déjà des rois de l'Arbalète. C'est à la date du 2 août 1474, que les registres des Conseils mentionnent formellement pour la première fois l'exercice de l'arquebuse. Le premier règlement bien connu est celui du 2 août 1548. On y trouve des articles qui paraîtraient sans doute bien sévères aux Genevois d'aujourd'hui. En voici trois par exemple : « Quiconque jurera le nom de Dieu pour la première fois baisera terre et donnera un quart à la boîte (?) et qui persévèrera au dit jurement, celui dit jour, sera privé du jeu et de l'émolument d'icelui. — Qui diablera comme : Diable t'emporte ! m'emporte ! payera un quart à la boîte. — Qui parlera des choses déshonnêtes, tant au jeu qu'en tables des compagnons, payera un quart à la boîte. »

Il faut voir sans doute dans la sévérité de ce règlement l'influence de la Réforme. Calvin était rentré à Genève depuis plusieurs années et luttait avec opiniâtreté contre le parti des Libertins.

— Nous vivons dans une époque où l'on s'occupe beaucoup dans notre Suisse romande de la **restauration des monuments religieux et civils d'autrefois**. Pendant que les archéologues, les savants, les amateurs et un public de plus en plus nombreux soutiennent ces intéressantes entreprises, les administrations publiques sont au contraire tentées souvent de faire disparaître, sous prétexte de symétrie, d'alignement, etc., tout ce qui rappelle le passé. Combien n'avons-nous pas vu disparaître de ces témoins des siècles précédents, dont la seule existence était une leçon pratique et visible ? Un mouvement commence heureusement à se produire contre cette destruction — qui semble quelquefois systématique — de ce qui donne encore un peu de pittoresque à quelques-unes de nos villes. Des journaux ont entrepris une croisade contre les démolisseurs. Les Genevois signent des pétitions. Un comité fondé sous les auspices de la section des Sciences morales et politiques de l'Institut, de la Société d'histoire et d'archéologie et de la Société des Arts, cherche à intéresser la population à la conservation des anciens monuments de la ville et du canton de Genève et des sites remarquables de la contrée. Son premier but est d'arriver à empêcher la destruction complète de la Tour de l'Île et de la façade du Palais de Justice.

— Le Grand Conseil vaudois a adopté dans sa dernière session un décret relatif à la célébration du **centenaire de l'indépendance**. Il a été décidé, ensuite des propositions du Conseil d'Etat et du rapport de M. le professeur Maillefer, que le 24 janvier 1898 sera un jour férié et qu'un culte solennel d'actions de grâces sera célébré dans toutes les paroisses. Il sera scellé, en présence du Conseil d'Etat, de la Municipalité de Lausanne et du Grand Conseil, dans les murs du chœur de la Cathédrale, une pierre commémorative de la proclamation, dans cette église, le 30 mars 1798, des premières autorités vaudoises constitutionnellement élues. Une pierre commémorative sera scellée en outre dans la façade de la maison de la place de la Palud où, dans la nuit du 23 au 24 janvier 1798, fut arboré le drapeau vert de la *République lémanique*. Une brochure dans laquelle seront relatés brièvement les grands traits de l'histoire de la révolution vaudoise du 24 janvier 1798 sera éditée par le Département de l'Instruction publique et des Cultes et distribuée gratuitement à la jeunesse des écoles. Une médaille sera frappée à cette occasion ¹.

— Au XV^e siècle, les habitants de **La Sarraz** étaient paroissiens d'Orny, un village du voisinage. En 1360, afin d'éviter aux vieillards l'obligation de se rendre à Orny pour entendre la messe, François de La Sarraz bâtit dans l'enceinte de son château une **chapelle** dédiée à **St-Antoine**. Vers la fin du même siècle, les bourgeois de La Sarraz construisirent une autre chapelle attenante à la précédente et la dédièrent à la Vierge. Après la Réformation, elle fut érigée en église paroissiale et l'ancienne chapelle St-Antoine, désaffectée, devint un arsenal nommé le *Jaquemart*.

En 1835, M. Frédéric de Gingins aménagea cette chapelle de manière à ce qu'elle pût servir de nouveau au culte. C'est à cette occasion qu'on fit, en déplaçant une paroi, la découverte du fameux tombeau de François de La Sarraz, mort vers 1362. Frédéric de Gingins, dont tout le monde connaît les nombreux et importants travaux relatifs à l'histoire de notre pays au moyen âge, en donna une description dans sa *Notice sur un monument sépulcral découvert à La Sarraz*, qui fut publiée dans le *Journal d'utilité publique* en 1840.

Le colonel Aymon de Gingins-La Sarraz dont le souvenir est présent dans toutes les mémoires, fit restaurer à grands frais pendant ses dernières années, l'ancienne chapelle de St-Antoine. M. Chas-

¹ Ce dernier article a été adopté sur la proposition de M. Landry, député d'Yverdon.

telain, architecte à Neuchâtel, s'est acquitté de ce travail avec beaucoup de succès. Les murs ont été revêtus de hautes boiseries de chêne, la voûte a été peinte avec goût, de beaux vitraux aux armes des La Sarraz, des Gingins et des Joinville laissent entrer dans la chapelle un jour discret. En face de l'entrée est une estrade à gauche de laquelle est venu prendre place le tombeau de François de La Sarraz que protège une grille ciselée avec art.

On sait que M. de Gingins, le dernier descendant mâle de cette antique et importante famille féodale, a légué le château à sa sœur, M^{lle} Marie de Gingins. Celle-ci, désireuse de laisser à la commune de La Sarraz un souvenir de son frère, vient de lui donner la chapelle de St-Antoine. Elle y a joint un fonds dont le revenu servira à l'entretien du bâtiment qui pourra être utilisé pour les séances du Conseil communal et pour des réunions religieuses, musicales, littéraires, scientifiques, à l'exclusion de toutes autres. Cette donation a été acceptée par la commune de La Sarraz et l'acte en a été passé le 15 avril.

« Les amis de l'histoire et des arts, dit M. B. van Muyden dans la *Gazette de Lausanne*, seront heureux que cette jolie chapelle et le beau monument qu'elle renferme soient ainsi mis à la portée du public. »

— Nulle part en Suisse l'esprit d'association dans le domaine scientifique n'est plus développé que dans le canton de Neuchâtel. Neuchâtel possède une société cantonale d'histoire que les cantons voisins peuvent lui envier, et dont l'organe, le *Musée neuchâtelois*, compte de nombreuses années d'existence. De même la **Société neuchâteloise de géographie** ne compte pas moins de 406 membres effectifs, plus 27 membres honoraires et 46 membres correspondants. Elle publie tous les deux ans un volume de mémoires et de communications diverses. Le IX^e volume (1896-1897) vient de paraître. Il contient de substantiels articles, accompagnés de cartes et de gravures; citons entre autres : Les Suisses en dehors de Suisse, par Th. Zobrist; Comment dirige-t-on un navire? par Philippe Loretz; Voyages en Abyssinie, par Victor Buchs; L'art divinatoire chez les Ronga, par Henri A. Junod; Notice sur les Bushmen, par T. Christol; du lac de l'île à la Crosse au fort Carlton, par Emile Petitot; Mœurs, coutumes et superstitions des Ba-Souto, par E. Jacottet; le Xingu paraense, par C.-A. Philippin; d'un atlas à échelle uniforme, proposé par Georges Guyou et Elisée Reclus; répartition des organismes inférieurs à la surface de quelques lacs suisses, par Eugène Pitard; enfin une lettre de Nansen.

